

13630/21

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 novembre 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 novembre 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2020/1999
concernant des mesures restrictives en réaction aux graves violations des
droits de l'homme et aux graves atteintes à ces droits**

E16254

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes